

Date de mise à jour : 15/10/2021

Axe : 3 VERS UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF

Objectif : 3.1 Conforter les conditions de vie dans la proximité



Action : 3.1.1 **Modérons la consommation foncière en s'appuyant sur les documents cadre de l'aménagement du territoire**

Thématiques	Politique climatique	Effets attendus			
		Climat	Air	Energie	Risques
Aménagement	Atténuation et Adaptation	X	X	X	X

Porteur(s) de l'action : PETR de l'Alsace du Nord, EPCI, Communes

Contexte

Si les enjeux liés à l'air, le climat et l'énergie sont particulièrement au cœur des PCAET, il est indispensable que les documents cadre d'aménagement du territoire (SCoT et PLU) intègrent également ces enjeux, en raison du temps long qu'ils engagent et de leur caractère transversal avec les autres thématiques qu'ils abordent : conception urbaine, habitat, mobilité, biodiversité, risques, paysages, ...

La consommation foncière n'a cessé de diminuer depuis le début des années 2000, mais représente encore, à l'échelle de l'Alsace du Nord, 37 ha par an durant la période 2016-2017.

L'un des objectifs identifiés dans le SCoTAN – et repris dans la plupart des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) du territoire – vise à maintenir les grands équilibres entre les espaces agricoles, les espaces forestiers et naturels, et les espaces urbanisés. Pour y parvenir, la limitation de l'étalement urbain constitue l'une des mesures prioritaires.

Cette évolution de l'aménagement, au profit d'un tissu urbain plus compact, doit cependant se mettre en place en conservant les différents éléments constitutifs de la nature en ville, support d'une trame verte et bleue à préserver jusqu'au cœur même des communes. Les formes urbaines et architecturales laissant la place au végétal et à la nature au sens large sont également support de qualité du cadre de vie, permettent de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur et de favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Riche d'espaces de nature au sein de ses milieux urbains et périurbains, l'Alsace du Nord souhaite renforcer la protection des espaces verts et des grandes continuités écologiques jusqu'au cœur du tissu urbain.

Descriptif de l'action

Les collectivités d'Alsace du Nord intègrent les objectifs du PCAET dans les documents de planification – SCOT, PLU - et règles d'urbanisme et leurs outils. Cela se traduit notamment par :

- **La limitation de l'étalement urbain** (élaborer une stratégie foncière, prioriser l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine existante et diminuer la superficie des zones d'extension, poursuivre la reconversion des friches et des zones de renouvellement urbain, densifier le bâti existant, ...)
- **La possibilité réglementaire de faire évoluer le bâti**, de manière différenciée selon les typologies urbaines et architecturales et tenant compte du patrimoine et de l'histoire des tissus urbains concernés. Rechercher de nouvelles formes urbaines et architecturales innovantes, peu consommatrices d'espaces et évolutives sur les usages et les modes de vie.
- La recherche du développement de la performance énergétique des territoires et la lutte contre la précarité énergétique (sobriété énergétique de fonctionnement des tissus urbains et des infrastructures, production d'énergies renouvelables et de récupération, ...)
- **Le développement de la biodiversité** (définir un coefficient de biotope, développer la nature en ville, compléter les dispositifs trame verte, donner plus de place à l'eau dans les aménagements urbains, ...)

Le suivi sera réalisé dans le cadre du suivi des indicateurs du SCoTAN.

Calendrier							Budget
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Indicateurs de suivis							Objectifs
Surfaces des zones ouvertes à l'urbanisation (zones AU)							
Evolution de la consommation d'espaces liée à l'urbanisation (en ha/an)							